029-2025

Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

JOUQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de Jouques

DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du lundi 28 avril 2025 à 17h00

Date de la convocation : 22 avril 2025

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
11	11	6	6

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit avril à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Éric.

Étaient présents : Éric GARCIN, Président et Maire, Joëlle JOUVIN, Vice-Présidente et Adjointe au Social, Margaux BADROUILLARD et Claude NOBLE, Élus Municipaux, Évelyne JUIGNET et Paul CATHERINEAU, Représentants de la Commune.

Excusées : Martine AUSTRUY, Valérie TORCOL Élues Municipales, Éliane BOYER, Josiane DEMANGE et Paulette PANSARD Représentantes de la Commune.

Secrétaire de séance : Margaux BADROUILLARD

N°10_CCAS_2025 OBJET : **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ARCAF 13**

Nous avons été récemment sollicités par l'association ARCAF 13 qui nous propose de mettre en place des ateliers intitulés « RIPOSTE », destinés aux femmes et aux adolescentes de notre commune.
Ces sessions ont pour objectif d'apprendre à réagir face aux différentes formes de harcèlement et d'agression – qu'elles soient verbales, physiques, psychologiques ou sexuelles – qu'elles proviennent d'un inconnu ou d'un proche.
L'approche pédagogique, axée sur la coopération et la bienveillance, vise à renforcer la confiance en soi et à acquérir des outils concrets pour se protéger efficacement.
Deux formats d'ateliers sont proposés :

- Un atelier de 2 jours pour les femmes à partir de 16 ans ;
- Un atelier d'une journée pour les adolescentes de 12 à 14 ans.

A l'origine, les coûts des ateliers étaient de 2 500 € pour l'atelier adulte et 1 700 € pour l'atelier adolescent.
Grâce à une subvention de la Métropole et à une négociation avec l'ARCAF 13, nous avons pu réduire ces montants à 600 € pour l'atelier « adultes » et 300 € pour l'atelier « adolescentes ».
Une participation symbolique sera demandée à l'inscription :

- 10 € pour les adultes
- 5 € pour les adolescentes

Nous attirons votre attention sur une contrainte de calendrier : afin de pouvoir bénéficier de la subvention de la Métropole, l'action doit impérativement se dérouler avant la fin du mois de juin 2025.

La convention est jointe à cette note explicative.

Il convient aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président, Eric Garcin, à signer cette convention avec l'ARCAF 13.

REÇU EN PREFECTURE
le 30/04/2025
Application agréée E-legalite.com

030 - 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S., ouï l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Président, et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Éric GARCIN, le Maire de la Commune, et Président du CCAS à signer la convention avec l'ARCAF 13.

DIT que la présente délibération, certifiée conforme, sera publiée et rendue exécutoire à compter de sa réception en Sous- Préfecture.

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 28 avril 2025
Au registre suivent les signatures

Le Secrétaire de Séance

Le Président de séance

MAIRIE DE JOUQUES
Centre Communal d'Action Sociale
13 (Bouches-du-Rhône)

Le Président :
- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le 7/02/2024
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 30/04/2025
Application agréée E-legalite.com